Association Française
d'Hydraviation

Aix en Provence, le 16/05/19

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association Française d'Hydraviation

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, à quinze heures vingt cinq,
les membres de l'Association Française d'Hydraviation se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Mercure de La Rochelle, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sur 118 membres cotisants en 2019, sont présents à cette assemblée générale ordinaire 52 présents et 44 procurations soit 96 votants (81 %).
Les membres présents ont signé la feuille de présence en entrant en séance. Celle-ci peut être demandé pour justificatif.

Le Président, Yves KERHERVE, nous accueille par une intervention filmée faute de pouvoir être présent.
Les Vice-Présidents, Derry GREGOIRE et Jean-François MONIER, président la séance.
Le Secrétaire, Xavier-Freddy DURRLEMAN, est désigné secrétaire de séance.
Le Trésorier, Charles SCHMITT, en charge des inscriptions, constate que l'assemblée peut valablement délibérer et est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.
Les Vice-Présidents constatent que tous les membres ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les membres leur en donnent acte.

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- les comptes de 2018 et le budget de 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des membres conformément aux dispositions statutaires et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
1 : Rapport moral du Président et son approbation
2 : Rapport financier 2018 et budget 2019 du Trésorier et leur approbation
3 : Accueil de l'Association Léman Hydravion après sa dissolution
4 : Tirage au sort de 3 des 6 membres du Conseil d'Administration qui seront démissionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant les comptes de 2019
5 : Appel à candidature et élections de nouveaux membres au Conseil d'Administration dans la limite de 10 membres
6 : Participation au Grand Pavois (La Rochelle)
7 : Fixation du montant des cotisations annuelles 2019 et 2020 : 25 €

Les Vice-Présidents donnent ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion avant de distribuer la parole aux différents intervenants. Après chaque intervention, ils mettent aux voix les résolutions suivantes :

1- Rapport moral du Président - Première Résolution :
L'assemblée générale, après lecture et discussion du rapport du Président, approuve ce rapport et donne quitus au Président pour sa gestion.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2- Rapport financier 2018 et budget 2019 du Trésorier - Deuxième Résolution :
L'assemblée générale, après présentation des comptes 2018 et du projet de budget 2019 par le Trésorier, approuve ces comptes et ce budget et donne quitus au Trésorier.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3- Accueil de l'Association Léman Hydravion - Troisième Résolution :
Après avoir écouté et discuté l'exposé de Monsieur Gilbert Scheubel sur la dissolution de l'Association Léman Hydravion, l'Assemblée Générale donne son accord pour un accueil par l'Association Française d'Hydraviation. Elle donne pleins pouvoir au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités pratiques, réglementaires et juridiques, à charge d'en rendre compte à la prochaine Assemblée Générale.
Débat : Selon le Secrétaire, Xavier-Freddy DURRLEMAN, l'Association Française d'Hydraviation n'a pas vocation à être un aéroclub ni un organisateur de meeting, ce qui n'est pas dans nos statuts ni pris en compte par les assurances.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4- Tirage au sort des démissionnaires du Conseil d'Administration :
Par tirage au sort par les participants de l'Assemblée Générale, 3 membres désignés par l'Assemblée Générale constitutive pour faire partie du Conseil d'Administration ont été désigné pour démissionner lors de l'AG de 2020.
Il s'agit de :
- Xavier-Freddy DURRLEMAN
- Derry GREGOIRE
- Charles SCHMITT

5- Appel à candidature et élection de nouveaux membres au Conseil d'Administration :
2 candidats se sont faits connaître dans les délais et les conditions prévues.
Il s'agit de :
- Henri HERMABESSIERE
- Richard PUYBASSET

Chacun se présente et énonce ces projets et ambitions.
Débat : le Président d'Aquitaine Hydravions, Jean-Luc LANGEARD, exprime sa plus grande réticence contre Henri HERMABESSIERE car il a du se séparer de lui.
Le vote est porté sur chacun des candidats :
- Henri HERMABESSIERE est élu à la majorité des voix présentes et représentées avec 61 votes pour (64 %) et 26 votes d'abstention (27 %) et 9 votes contre (9 %)
- Richard PUYBASSET est élu à la majorité des voix présentes et représentées avec 93 votes pour (97 %) et 3 votes d'abstention (3 %) et 0 vote contre (0 %)

6- Participation au Grand Pavois de La Rochelle :
Débat : Olivier RIPOCHE pense qu'il faut ouvrir une hydrosurface pour cette occasion.
Aucune autre objection ni opposition formulée.

7- Cotisation 2019 et 2020 :
La cotisation de 2019 et 2020 a été validée à 25 € pour les personnes physiques et 100 € pour les personnes morales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président (absent), les 2 Vice-Présidents et le Secrétaire.

Le Président, absent	Le Vice-Président,	Le Vice-Président,	Le Sécrétaire,
Yves KERHERVE	Derru GREGOIRE	Jean-François MONIER	Xavier-Freddy DURRLEMAN